

La santé à domicile, grande oubliée du Ségur de la Santé

Les conclusions du Ségur, à l'issue de cinquante jours de concertation avec une partie seulement des acteurs du système de santé ont été présentées le 21 juillet. A cette occasion, recevant le rapport de Nicole NOTAT, le Ministre de la Santé a annoncé que le Gouvernement retenait une série de 33 mesures. Pourtant, malgré sa contribution active à la lutte contre l'épidémie et en dépit des propositions faites à l'ouverture du Ségur, le secteur du domicile - et plus particulièrement les prestataires de santé à domicile (PSAD¹) - est absent des conclusions et des mesures arrêtées par le Gouvernement.

A l'ouverture de la concertation fin mai, Olivier VÉRAN avait annoncé que le Ségur devrait permettre de tirer toutes les leçons de la crise sanitaire, non seulement sur l'organisation du système hospitalier, mais aussi sur les prises en charge en ville. Le Ministre avait signalé l'importance qu'auraient, dans ces débats, les problématiques du grand âge et de la dépendance.

Ces annonces permettaient d'espérer, enfin, des débats et des réflexions à la hauteur des enjeux, prenant en considération toutes les organisations qui ont spontanément et efficacement opéré durant la crise, notamment en matière de coopération ville/hôpital et de fluidification des parcours de soins. Pour les acteurs du domicile et en particulier les prestataires de santé à domicile, qui se sont largement mobilisés lors de la crise sanitaire, le Ségur devait être l'occasion de porter des ambitions fortes pour tout le système de santé, que la prise en charge soit réalisée à l'hôpital, en établissement médico-social, ou au domicile.

Les organisations représentatives des PSAD ont d'ailleurs formulé des propositions dès le début du mois de juin, pour une meilleure intégration de leurs adhérents - associations et entreprises - dans le système de santé. Il s'agit en effet d'une nécessité alors que la prestation de santé à domicile est appelée à poursuivre son développement dans les prochaines années, du fait des innovations technologiques, du virage domiciliaire, du vieillissement de la population et de la prévalence accrue des maladies chroniques.

Hélas, les conclusions du Ségur ne sont malheureusement pas à la hauteur de ces attentes : plutôt qu'oser proposer une mise à plat nécessaire et ambitieuse du système de santé, celles-ci demeurent hospitalo-centrées et oublient, comme bien souvent, les acteurs de ville. En effet, le domicile n'y est finalement évoqué que de manière allusive et sous l'angle unique - et réducteur - de l'hospitalisation à domicile. L'ensemble des autres acteurs de la chaîne du soin à domicile, dont les PSAD, est totalement occulté. Le Ségur ne permet donc pas de mieux articuler l'ensemble des acteurs de la chaîne de soin dans l'intérêt des patients. Les prestataires de santé à domicile déplorent la méconnaissance dont les pouvoirs publics font une fois de plus preuve à leur sujet, ne les sollicitant que dans le cadre de négociations tarifaires systématiquement à la baisse, niant leur expertise et l'importance de leurs missions répondant à l'aspiration des patients d'être soignés chez eux.

¹ Prestataire de service et distributeur de matériel régis par l'article L5232-3 du CSP

Ils appellent désormais le Gouvernement à l'écoute et au débat sur leurs propositions, dans la perspective du prochain PLFSS et du projet de loi grand âge et autonomie, un texte attendu de longue date. Ils entendent participer pleinement à l'optimisation de l'organisation des soins par la fluidification des parcours ville-hôpital et le développement de la prise en charge à domicile.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Fédération des PSAD : Clara DALLAY - 06 48 45 01 53 / 01 44 18 65 58

SNADOM : Jonathan MARTINEZ - 06 18 55 00 76

UNPDM: Heïdi GRANDO - 06 89 84 52 17

UPSADI : Nathalie CREVEUX - 06 60 16 61 40